



Bulletin d'information

Mot du dicastère des finances

Chères habitantes, chers habitants,

J'ai le plaisir de présenter à la population le dicastère des finances dont j'ai la responsabilité depuis 2020.

En préambule, je vous informe de différents changements qui viennent d'arriver dans ce secteur.

Après plus de 26 ans de fidèles et loyaux services, le caissier communal Roger Fleury prend sa retraite à fin juin. Le Conseil tient à lui exprimer ici toute sa gratitude pour son activité inlassable et l'excellent travail qu'il a fourni tout au long de ces années. Il lui souhaite une belle et active retraite !

Pour le remplacer, le Conseil communal a nommé Madame Rina Haxhikadrija qui, de 2022 à ce jour, fonctionnait en qualité de caissière adjointe. Elle est ainsi pleinement opérationnelle et en mesure d'assurer la succession.

Pour l'épauler, l'Exécutif communal a nommé Mme Laurence Cortat en qualité de caissière adjointe. Active au sein du Service financier de la Ville de Delémont durant 18 ans, elle aussi est immédiatement opérationnelle. Le Conseil communal lui souhaite la bienvenue au sein de l'administration communale.

A ces deux collaboratrices, les membres de l'Exécutif souhaitent beaucoup de satisfactions et de plaisir dans l'exercice de leurs tâches.

Le dicastère des finances touche l'ensemble des domaines d'activité de la Commune : administration, fiscalité, instruction publique, urbanisme, travaux publics, loisirs, action sociale, services communaux, et bien d'autres encore.

L'essentiel des tâches du service financier concerne la tenue de la comptabilité, le bouclage des comptes et la préparation du budget tant de la Commune que de la Bourgeoisie. Mais ses missions ne s'arrêtent pas là.

Comptabilité générale

Cette activité consiste en une mise à jour quotidienne des comptes ainsi qu'en la vérification des soldes comptables. Elle inclut notamment les opérations effectuées au guichet : location de la cabane forestière, vente de cartes journalières, encaissement de factures, remboursement de frais divers, perception des émoluments du Contrôle des habitants, ainsi que de nombreux autres mouvements de caisse.

Parallèlement à la comptabilité générale, le service assure la gestion des factures créanciers, de leur saisie dans le système informatique jusqu'à leur paiement et leur archivage. Il est également responsable de la facturation des différentes taxes (eau potable, eaux usées, électricité, cadastre, déchets, chiens etc.).

Bouclage des comptes

Depuis 2020, les finances communales sont régies par un plan comptable harmonisé à l'échelle nationale (MCH2). Sa mise en place a nécessité deux années de travail intensif afin d'en assurer l'application et d'en mesurer les effets. Cette méthodologie étant évolutive, elle fait régulièrement l'objet de mises à jour et d'adaptations. Le bouclage des comptes est encadré par le Décret cantonal sur l'administration financière des communes.

Préparation du budget

Entre septembre et octobre, tous les services communaux sont sollicités afin d'établir leurs besoins financiers pour l'année suivante. À l'issue de nombreuses séances avec les collaborateurs concernés et les différentes commissions communales, le Conseil communal, après préavis de la commission de gestion des finances, valide les prévisions budgétaires. Celles-ci sont ensuite présentées à l'Assemblée communale.

Plan financier

Les comptes bouclés ainsi que le dernier budget servent de base à l'élaboration du plan financier, qui correspond

à une projection sur les cinq années à venir. Celui-ci tient compte de l'évolution des charges ordinaires et liées, des investissements prévus ainsi que des recettes fiscales attendues.

Si le plan financier révèle une situation déficitaire, le Conseil communal doit prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'équilibre, par exemple en réduisant ou en reportant certains investissements, ou en ajustant la quotité d'impôt. Cette planification est révisée régulièrement, au minimum une fois par an.

Autres tâches

Le service financier assume également diverses autres responsabilités, notamment la gestion administrative et financière du service électrique, du portefeuille des assurances, des salaires et décomptes, ainsi que des horaires du personnel communal. Il assure en outre la gestion des valeurs officielles, le suivi financier des grands projets d'investissement (actuellement PRO-VITA et Crescendo), ainsi que la tenue de la comptabilité de la Bourgeoisie, de la Commune de Bourrignon et du SIS 15 Haut-Plateau.

Pour terminer un mot sur la situation financière de Develier. L'exercice 2025 se termine par un excédent de revenus de Fr. 384'640.73. L'endettement brut s'élève à Fr. 8'112'660.60, soit à Fr. 5'832.25 par habitant (endettement net de 3'545.26/habitant).

L'année 2025 est marquée par la première réévaluation générale du patrimoine financier depuis l'introduction du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2). Cette opération purement comptable aura permis l'enregistrement :

- d'une perte de Fr. 2'202.00 ;
- d'un gain de Fr. 456'670.00.

Il est nécessaire de relever que, sans ces revenus de Fr. 454'468.00, le résultat global présenterait une perte de Fr. 69'827.27, soit un peu plus de la moitié du déficit prévu au budget (Fr. 128'620.00).

Avec mes meilleures salutations.
Sigismond Jacquod, conseiller communal

Assemblée communale

Une Assemblée communale ordinaire est convoquée pour le lundi 29 juin 2026 à 19h30, à la salle des Assemblées du bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 15 décembre 2025, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Présentation des comptes 2025 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décisions ;
3. Discuter et décider le dépassement de crédit du projet de protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau de Fr. 1'694'560.00, y compris le renchérissement de Fr. 912'000.00, soit un dépassement de Fr. 782'560.00 concernant le crédit initial de Fr. 5'700'000.00 accepté en votation populaire le 5 juillet 2020 et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider ;
4. Discuter et approuver le Plan d'aménagement local et le règlement communal sur les constructions ;
5. Discuter et décider la participation de la Commune au financement de la Patinoire régionale de Delémont pour un montant annuel de Fr. 6.55/habitant ;
6. Divers.

Argumentaire des points de l'ordre du jour

2. **Présentation des comptes 2025 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décisions**

Le compte de résultat 2025 présente un excédent de revenus de Fr. 384'640.73, alors que le budget tablait sur un déficit de Fr. 128'620.00. Les comptes ont été révisés les 27, 28 et 29 avril 2026 et sont disponibles sur le site internet de la Commune.

3. **Discuter et décider le dépassement de crédit du projet de protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau de Fr. 1'694'560.00, y compris le renchérissement de Fr. 912'000.00, soit un dépassement de Fr. 782'560.00 concernant le crédit initial de Fr. 5'700'000.00 accepté en votation populaire le 5 juillet 2020 et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement**

et, le cas échéant, le consolider

En date du 5 juillet 2020, les ayants-droits de la Commune ont approuvé un crédit de Fr. 5'700'000.00 pour le projet de protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau (Provita).

La nécessité de ce projet a été renforcé par les inondations du 10 juillet 2021 qui ont causé d'importants dommages. Après l'acceptation des plans spéciaux, les travaux ont pu débuter au mois de juillet 2022. En raison des événements de 2021, le programme a été adapté pour prioriser les mesures urgentes sur les secteurs les plus touchés : La Fenatte aval, La Betteratte et La Pran amont. Les travaux se sont poursuivis sur les secteurs du Golat et de La Fenatte amont et sont désormais presque terminés. Il reste à réaliser le dernier secteur, La Golatte.

L'augmentation de la capacité hydraulique de La Golatte permettra de protéger les infrastructures routières ainsi que les bâtiments situés proche du cours d'eau. A défaut de réaliser les travaux conformément aux plans spéciaux approuvés en 2021, les éventuels dommages futurs seraient entièrement à la charge de la Commune. De plus, en raison des sommes déjà engagées et du subventionnement sur le total des coûts, la charge restante à la Commune sera inférieure à la non-réalisation de ce tronçon.

Avant l'exécution de ce dernier secteur, un état financier actualisé a été établi. Les travaux restants sont estimés à Fr. 1'796'180.00, avec un subventionnement prévu à 90% (sous réserve de la décision du Gouvernement jurassien). Le coût total du projet s'élèverait ainsi à Fr. 7'394'560.00, entraînant un dépassement de crédit de Fr. 1'694'560.00.

Ce dépassement s'explique par :

- un renchérissement de 16% depuis l'établissement du budget en 2018 ;
- les mesures urgentes non prévues initialement et réalisées en début de chantier ;
- des travaux supplémentaires identifiés en cours de réalisation.

La recherche de financements externes a porté ses fruits. La Commune remercie notamment le Patenschaft, le canton de Bâle-Campagne et le canton de Zurich, ainsi que La Mobilière et l'ECA Jura pour leur important soutien. **Grâce à ces généreuses contributions, la charge nette pour la Commune pourra être réduite de Fr. 2'090'000.00 à environ Fr. 1'160'000.00.**

Le Conseil communal, la Commission des finances ainsi que les membres du comité de pilotage du projet de protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau, recommandent d'accepter ce dépassement de crédit de Fr. 1'694'560.00, y compris un renchérissement de Fr. 912'000.00, soit un dépassement de Fr. 782'560.00.

4. Discuter et approuver le Plan d'aménagement local et le règlement communal sur les constructions

A la suite du dépôt public des documents concernant la révision du Plan d'aménagement local (PAL), l'Assemblée communale doit se prononcer sur l'approbation de cette révision simplifiée du Plan d'aménagement local ainsi que sur le nouveau règlement communal sur les constructions.

5. Discuter et décider la participation de la Commune au financement de la Patinoire régionale de Delémont pour un montant annuel de Fr. 6.55/habitant

L'association des maires du district de Delémont (AMDD) ainsi que le conseil d'administration de la société Patinoire régionale de Delémont SA sollicitent les communes pour une participation au financement de la patinoire régionale de Delémont à hauteur de Fr. 6.55/habitant. La Commune de Delémont assume le 50% de ce financement et l'autre 50% est réparti entre les communes du district.

Personnel communal

Les Autorités communales ont le plaisir d'accueillir, depuis le 4 mai 2026, Madame Laurence Cortat, nouvelle caissière adjointe. Domiciliée à Châtillon, elle a travaillé de nombreuses années à la Banque Raiffeisen puis à la Municipalité de Delémont. Les Autorités communales lui souhaitent plein succès dans sa nouvelle fonction.



Demandes de bourses

Les demandes de bourse communale pour apprentis et étudiants pour l'année scolaire écoulée **2025/2026** doivent être déposées au secrétariat communal jusqu'au **15 septembre 2026**. Les formulaires sont à disposition à l'administration communale ou sur le site internet

www.develier.ch, rubrique « Chemin de vie/école ». Les demandes parvenant au secrétariat communal après le délai fixé ne seront plus prises en considération.

En ce qui concerne les bourses cantonales pour l'année **2026/2027**, les demandes pourront être déposées à partir du 1^{er} août 2026 sur le Guichet virtuel de la République et Canton du Jura.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site internet www.jura.ch/bourses ou en scannant le QR code ci-contre.



Subventions énergétiques

Le Conseil communal et le Service électrique encouragent les énergies renouvelables et mènent une politique énergétique ambitieuse. Les Autorités communales ont arrêté un programme de subventionnement pour toute personne (physique ou morale) qui prendra des mesures dans ce domaine. Voici quelques domaines pour lesquels des subventions peuvent être octroyées :

- établissement d'un certificat énergétique CECB et CECB Plus ;
- remplacement du chauffe-eau électrique par un chauffe-eau pompe à chaleur ;
- remplacement du chauffage électrique ou à énergie fossile par un chauffage à bois-énergie ou une pompe à chaleur.

Les Autorités communales rappellent que les demandes de subvention, conformément à la pratique cantonale, doivent être adressées avant le début des travaux. En cas de non-respect de cette procédure et selon le règlement communal en vigueur, les demandes ne pourront pas être acceptées.

Renseignements :
sed.develier.ch



SACEN s'engage, avec ses 10 partenaires du Jura et Jura bernois, dans la promotion d'appareils ménagers économes en énergie. En collaboration avec BKW et 7 autres distributeurs locaux, SACEN encourage le remplacement d'appareils ménagers inefficaces dès le

début de l'année 2026, sous le slogan «Efficace ensemble».

SACEN et ses partenaires, en collaboration avec la plateforme de comparaison indépendante « Topten », propose la subvention suivante : « en achetant un réfrigérateur, un lave-vaisselle ou un congélateur à faible consommation, on reçoit entre 40 et 70 francs ». Le programme se limite aux appareils électroménagers utilisés dans les logements du Jura et Jura bernois et qui remplacent un appareil plus ancien.

Plus de renseignements en scannant le QR code ci-contre.



Fête du village et mérites sportifs et culturels

La Fête du village aura lieu le vendredi 4, samedi 5 ainsi que le dimanche 6 septembre. Le Conseil communal, en accord avec le comité d'organisation, a décidé de réactiver les mérites sportifs et culturels.

Les résultats pouvant être pris en considération devront être annoncés par les méritants eux-mêmes, citoyens ou sociétés locales.

Aussi, si vous avez obtenu des résultats qui entrent dans les critères ci-dessous ou si vous pensez avoir accompli un exploit particulier, nous vous prions de bien vouloir vous annoncer à notre administration jusqu'au vendredi 10 juillet 2026. C'est sur la base de vos annonces que la liste des mérites sportifs et culturels sera établie.

Seront récompensés :

Sociétés :
Résultats au niveau :
fédéral : 1^{er} et 2^e rang
romand : 1^{er} rang
cantonal : 1^{er} rang

Individuels
Résultats au niveau :
fédéral : 1^{er} au 10^e rang
romand : 1^{er} et 2^e rang
cantonal : 1^{er} rang

A mentionner dans votre annonce :

- nom, prénom ou société
- discipline, catégorie et résultats.



Championnats suisses de cyclisme sur route

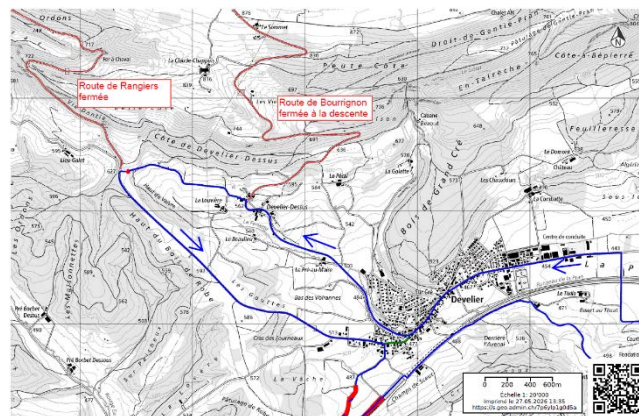
Le Canton du Jura vivra un événement sportif exceptionnel du 25 au 28 juin 2026. Les Championnats suisses de cyclisme sur route seront en effet organisés dans la région, pour la première fois. Le village de Courtételle, dont le vélo-club local fête ses cent ans d'existence en 2026, sera l'épicentre de la manifestation. Le parcours empruntera également un certain nombre de routes cantonales et communales situées sur le territoire de notre commune. Avec du spectacle en perspective, mais aussi quelques perturbations pour lesquelles les organisateurs demandent votre bienveillance.

Le trafic sera en effet perturbé pendant ces trois jours de compétition. Toutefois, à tout moment, la traversée de Develier sera praticable dans le sens de la course (sens Delémont-Bourrignon), mais avec de possibles temps d'attente. Les organisateurs recommandent de limiter les déplacements dans ce secteur pendant les compétitions. Les transports publics seront également assurés durant les trois jours de courses. Les personnes qui se rendront au bord de la route pour encourager les coureuses et coureurs sont également rendus attentives aux mesures de sécurité à respecter, notamment en veillant à bien tenir les enfants par la main et à laisser si possible les animaux domestiques (chiens) à la maison. Pour que la fête soit belle, évitons les accidents provoqués par des comportements à risque !

Concrètement, les compétitions se dérouleront sur trois jours, les jeudi 25 juin, samedi 27 juin et dimanche 28 juin, avec la course des élites en guise de bouquet final le dimanche. Cette dernière épreuve promet en effet un magnifique spectacle, avec potentiellement trois coureurs professionnels jurassiens au départ, Yannis Voisard, Robin Donzé et Arnaud Tendon. Une cantine, située près du pont à la Route de Courfaivre, permettra de se restaurer. Elle sera tenue par l'Association des 252 marches.

Depuis l'organisation du Tour de France en 2012, ces Championnats de suisses sur route représentent assurément le plus important événement cycliste organisé dans le Jura.

Les organisateurs sont enthousiastes à la perspective d'organiser une telle fête du vélo dans le Jura. Les autorités communales de Develier se réjouissent également de cet événement sur le territoire de leur commune et invitent la population à y réserver un bon accueil.



Jeudi 25 juin 2026 - course contre la montre		
Début	Fin	Catégorie
10h00	*10h50	Handbike Homme
*10h20	*11h00	Handbike Femme
*10h30	*11h05	Paracycling Homme
*10h45	*11h10	Paracycling Femme
13h30	*14h10	U19 Femme
*13h45	*14h50	U19 Homme
*14h25	*15h40	Masters
*15h10	*15h50	U23 Femme
*15h25	*16h15	U23 Homme
18h00	*19h15	Elite Femme
19h00	*20h10	Elite Homme

Samedi 27 juin 2026 - course en ligne		
Début	Fin	Catégorie
08h30	*09h15	U15 Road Serie
08h32	*08h50	U13 & U11 Road Serie
09h30	*11h30	U17 Homme
09h32	*11h15	U17/U19 Femme
14h00	*17h45	Elite Femme

Dimanche 28 juin 2026 - course en ligne		
Début	Fin	Catégorie
08h00	*09h25	Paracycling
08h10	*09h20	Paracycling WH2-H5 + MH2
10h00	*13h00	U19 Homme
10h05	*12h25	Masters
13h30	*18h15	Elite Homme

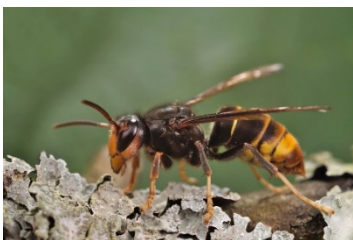
*Heure estimée

Toute information sur les horaires de courses et les parcours sur <https://cs2026jura.ch/>.

Frelon asiatique

La progression du frelon asiatique sur le territoire jurassien s'accélère fortement. Face à cette situation, le groupe cantonal de pilotage a revu son organisation et la stratégie de lutte. Désormais, la priorité est donnée à l'élimination des nids primaires, plus accessibles et plus simples à détruire au printemps. Avec le retour des beaux jours, la population est donc appelée à la vigilance, afin de repérer les nids primaires qui se forment souvent à faible hauteur dans des cabanes de jardin ou sous les avant-toits.

Présent dans le canton du Jura depuis 2017, le frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina*) connaît une expansion marquée. En 2025, 176 nids ont été détruits, contre 36 nids en 2024, illustrant une augmentation rapide de sa population.



Créé en 2024, le groupe de pilotage réunit la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), la Fédération Jurassienne d'Apiculture (FJA), le CABI, la nouvelle association «Dare-Dard» et l'Office de l'environnement. Cette collaboration coordonne les actions de sensibilisation, de formation et de lutte. L'association Dare-Dard se voit désormais confier un rôle renforcé dans la coordination et l'élimination des nids.

La population est invitée à signaler toute observation suspecte d'individus ou de nids sur le site www.frelonasiatique.ch et à faire preuve d'une vigilance particulière au printemps, afin de repérer les nids primaires. En cas de nid proche d'habitations ou d'activités humaines, et après confirmation qu'il s'agit bien de frelons asiatiques et non d'une espèce indigène, les particuliers sont invités à mandater un spécialiste habilité pour procéder à son élimination. Les frais peuvent généralement être couverts par les assurances. Une liste des prestataires habilités à l'élimination est disponible sur www.jura.ch/frelonasiatique.

Les personnes suivantes peuvent être appelées pour le territoire de Develier en cas de suspicion de nids :

- pour le village : David Chappuis, 076 378 57 97
- hors du village : Olivier Chappuis, 079 246 30 49

Moustique tigre

Le Canton du Jura n'a, à ce jour, pas encore détecté la présence du moustique tigre sur son territoire. Toutefois, celui-ci est désormais bien implanté dans plusieurs régions voisines : tous les cantons, à l'exception de Neuchâtel, et toutes les régions limitrophes françaises ont déjà signalé sa présence. Cette progression géographique soutenue rend une détection prochaine dans notre canton probable.

Le moustique tigre peut transmettre des maladies virales telles que la dengue, le Zika et le chikungunya. En Suisse, aucune transmission locale de ces maladies n'a été enregistrée à ce jour. Le risque sanitaire lié à ce moustique est actuellement considéré comme très faible dans notre contexte. La principale nuisance est liée à son comportement diurne et à son agressivité à la piqûre, qui peut fortement perturber les activités en plein air.

Tout citoyen peut signaler un moustique suspect via le site <https://www.moustiques-suisse.ch>.

L'aide de la population est indispensable pour identifier les débuts d'installation et supprimer les lieux de ponte. Elle implique deux gestes simples :

1. Empêcher la ponte : éliminer tous les petits volumes d'eau stagnante - coupelles de plantes, vieux pneus, récipients abandonnés, arrosoirs, trous dans les murs, etc. Quelques centimètres d'eau stagnante pendant quelques jours peuvent suffire pour que le moustique tigre produise une nouvelle génération (le moustique tigre évite les gros volumes d'eau comme les piscines).



Ne pas laisser dehors des objets – bâches, jouets, pneus... – qui pourraient retenir de petites flaques.



Ne pas utiliser des produits non ciblés qui détruisent de nombreux insectes prédateurs du moustique.



Vider tout récipient ouvert contenant de l'eau.



Comblent avec du sable les espaces qui contiennent inévitablement de l'eau.



Retourner tous les pots ou récipients inutilisés.



Fermer hermétiquement les récipients qui ne peuvent pas être vidés (réservoirs, pieds de parasol, etc.).

2. Prendre une photo nette du moustique entier de dos avec tête et pattes arrières et signaler sans tarder tout potentiel moustique tigre directement sur la plateforme nationale www.moustiques-suisse.ch.



Quelques recommandations afin de lutter contre ce moustique :

Triage forestier Rangiers-Sorne - présentation

Le Triage forestier Rangiers-Sorne : une organisation au service de nos forêts

Dans notre région, la forêt fait partie intégrante du paysage et du quotidien. Elle protège contre les dangers naturels, fournit une ressource renouvelable abrite une biodiversité importante et offre un espace de loisirs apprécié de tous. Derrière cet équilibre se trouve un acteur essentiel mais souvent discret : le Triage forestier Rangiers-Sorne, qui assure la gestion des forêts pour plusieurs collectivités.



Créé en 2010 à la suite de la fusion de plusieurs triages, le Triage forestier Rangiers-Sorne regroupe neuf propriétaires forestiers publics, à savoir les communes mixtes de Courtételle, Develier, Haute-Sorne (représentant les bourgeoisies de Courfaivre, Bassecourt et Glovelier), ainsi que Saulcy, et les bourgeoisies de Boécourt-Séprais, Bourrignon, Montavon, Sceut et Undervelier. À travers cette organisation, ce sont 3'500 hectares de forêts qui sont gérés de manière coordonnée ainsi que 900 hectares de forêts privées supervisées. Cela représente entre 14'000 et 18'000 m³ de bois coupés par année.

Le fonctionnement du triage repose sur une répartition claire des rôles. Les collectivités restent propriétaires de leurs forêts et fixent les orientations stratégiques, tandis qu'une autorité de triage, composée de représentants de chaque collectivité, décide des travaux forestiers. Sur le terrain, la mise en œuvre est assurée par des

professionnels, organisés en une équipe de gestion et une équipe forestière.

Une équipe de gestion au service des activités forestières

La gestion du Triage forestier Rangiers-Sorne repose sur une équipe de professionnels chargée de coordonner l'ensemble des activités, représentant 3,1 postes à plein temps (3,6 dès 2027).

Sous la responsabilité du garde forestier responsable de triage, cette équipe, complétée par une garde forestière (80 %) ainsi qu'un contremaître forestier, une comptable (10 %) et une secrétaire (20 %), assure la planification des coupes de bois, l'organisation des travaux sylvicoles ainsi que le suivi administratif et financier. Elle est également en lien étroit avec l'Office cantonal de l'environnement ainsi que les entreprises actives dans le domaine forestier. Dès janvier 2027, un étudiant garde forestier ES (50 %), en formation en cours d'emploi à l'école forestière de Lyss, viendra compléter l'équipe.

Ce travail de coordination est essentiel pour garantir une gestion efficace et transparente. Il permet également d'anticiper les défis à venir, qu'ils soient économiques ou environnementaux. Les bureaux du triage sont situés à Bassecourt, au cœur de son périmètre d'action.

Une équipe forestière active sur le terrain

Sur le terrain, l'équipe forestière met en œuvre les décisions prises. Composée de 2 postes à plein temps, un forestier-bûcheron et un forestier débardeur ainsi que de deux apprentis, elle intervient quotidiennement dans les massifs, en complémentarité avec les entreprises forestières professionnelles et formatrices de la région.

Ses tâches sont variées. Elles comprennent entre autres l'exploitation du bois, l'entretien des jeunes forêts, les soins aux peuplements, la sécurisation des chemins et des infrastructures. L'équipe intervient également lors d'événements imprévus, comme les tempêtes.

Les locaux de l'équipe, situés à Glovelier, au chemin du Tabeillon, permettent d'assurer une proximité avec les zones d'intervention. Outre les équipements de sécurité et les tronçonneuses, l'équipe est dotée d'un tracteur forestier débardeur, permettant un travail de qualité et une gestion efficiente des ressources.

Une vision d'avenir : vers une gestion commune renforcée

Face aux défis croissants liés au changement climatique, à la pression des ravageurs et des maladies, à l'évolution du marché du bois, ainsi qu'aux enjeux liés aux ressources humaines et au renouvellement des compétences, le Triage forestier Rangiers-Sorne se doit de s'adapter.

Une étape importante sera franchie avec la mise en place d'une gestion commune renforcée, prévue au 1er juillet. Cette évolution repose sur le principe d'un «pot commun», visant à mutualiser davantage les travaux forestiers.

En renforçant la collaboration entre collectivités, les bourgeoisies entendent consolider leur rôle d'acteur clé du territoire et assurer la pérennité des forêts pour les générations futures, dans une logique de gestion durable et responsable du patrimoine forestier.

L'équipe du Triage forestier Rangiers-Sorne

Triage forestier – avis à la population

L'équipe de triage forestier a constaté une augmentation des déchets en forêt. Il est rappelé qu'il est strictement interdit de déposer en forêt :

- des plantes invasives, comme le laurier
- des déchets de jardin
- du compost ménager
- des cendres ou tout autre déchet.

Fermeture estivale

En raison des vacances d'été, le bureau communal sera uniquement ouvert le matin, de 10h30 à 11h30 :

- du lundi 12 juillet au vendredi 24 juillet 2026
- du lundi 10 août au vendredi 14 août 2026.

Le bureau communal sera fermé :

- du lundi 27 juillet au vendredi 7 août 2026.

Les Autorités communales vous remercient de votre compréhension et vous souhaitent à toutes et tous un bel été ensoleillé.

Le Conseil communal.

Ces déchets représentent un danger réel pour l'écosystème forestier. Ils peuvent favoriser la propagation de plantes indésirables, abîmer les sols, déranger les animaux et provoquer des risques de pollution ou d'incendie.

Des contrôles peuvent avoir lieu et des sanctions seront prises en cas de non-respect. La forêt appartient à tous. Merci de la respecter !

Agenda

Championnats suisses de cyclisme sur route

Jeudi 25, samedi 27 et dimanche 28 juin 2026

Assemblée communale

Lundi 29 juin 2026, à 19h30, salle des Assemblées du bureau communal, Rue de l'Eglise 8.

Fête du village

Vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 septembre 2026, zone d'utilité publique.

Musée de la vie jurassienne – collection Chappuis-Fähndrich

Samedi 5 septembre 2026 de 14h00 à 20h00 et dimanche 6 septembre 2026 de 10h00 à 17h00, week-end exclusif Rétrogaming.

Bibliobus – animation « Ensemble »

Mardi 6 octobre 2026 – de 17h30 à 19h30 à la place de la Poste

